

L'engrillagement et le sort des étangs au cœur des débats

Le Comité central agricole de la Sologne qui regroupe 560 gestionnaires de l'espace rural solognot vient de se réunir. Et se fait entendre.

Au menu, deux sujets au long cours. Vendredi, le Comité central agricole de la Sologne (CCAS), qui regroupe 560 propriétaires et gestionnaires de l'espace rural solognot (1), a largement évoqué le problème de l'engrillagement et le sort des étangs solognots.

L'association, réunie en assemblée générale à son siège de Lamotte-Beuvron, soutient sans ambiguïté la proposition de loi du sénateur LR du Loiret Jean-Noël Cardoux adopté par le Sénat le 10 janvier. Ce texte souhaite mettre fin à la prolifération de l'engrillagement, tout en permettant le maintien des clôtures réalisées avant 2005.

Le sénateur prévoit que les clôtures existantes soient mises en conformité dans les dix années suivant la publication de la loi. « Cette proposition de loi est équilibrée, ce qui la rend acceptable par le plus grand nombre », commente le président du CCAS Dominique Norguet.

Son association prône la nécessaire limitation de la pratique de la chasse en enclos au nom de la biodiversité et de l'image de la chasse. « C'est parfaitement clair. Les points de vue dissonants sont minoritaires », pour-



Le Comité central agricole de la Sologne veut une étude d'impact au cas par cas des étangs solognots.

(Photo Archives NR)

suit Dominique Norguet. Reste à ce que le texte du sénateur soit voté, à son tour, par l'Assemblée nationale.

« Une évaluation contradictoire »

Autre cheval de bataille de l'association reconnue d'utilité publique : la défense des étangs. L'an dernier, un cabinet d'études a mis le feu aux poudres dans le cadre de la restauration de la Sauldre et de la Rère, que porte le Syndicat d'aménagement du bassin de la Sauldre (SMABS). Le rapport de ce bureau d'études estimait notamment qu'« un grand nombre » d'étangs de Sologne « n'ont plus l'utilité économique,

piscicole ou cynégétique qu'on a pu leur connaître, et beaucoup ne présentent aucune valeur écologique patente ». Il jugeait en outre qu'ils « perturbent de façon très significative le régime hydraulique des ruisseaux et des rivières » et invitait les élus à s'interroger sur leur maintien.

De quoi faire monter au créneau le Comité central agricole de la Sologne. Son intervention a poussé le commissaire-enquêteur à souligner, sur ce sujet, « le manque de pédagogie en amont ». Depuis, se félicite Dominique Norguet, « une nouvelle approche est en cours pour définir un plan concerté avec les propriétaires » d'étangs. Le CCAS est désormais intégré au comité

de pilotage du projet. Il plaide pour « une évaluation contradictoire, une étude d'impact de ces étangs pour regarder au cas par cas et non satisfaire une idéologie un peu trop envahissante. On est sur place, on constate des choses très différentes ».

La question des étangs figurera évidemment au programme des rencontres intersolognotes organisées par le CCAS le matin du samedi 14 mai au parc équestre de Lamotte-Beuvron. Leurs thèmes : « réchauffement climatique et adaptation pour la Sologne ».

Pierre Calmeilles

repères

► **Propriété privée.** Le Comité central agricole de la Sologne souhaite en outre plus de moyens de verbalisation pour faire respecter le droit de propriété. « Il y a les décharges de gravats, les vols de fils de cuivre... », poursuit le représentant des propriétaires et gestionnaires fonciers.

(1) À la fois situés dans le Cher, le Loiret-Cher et le Loiret.